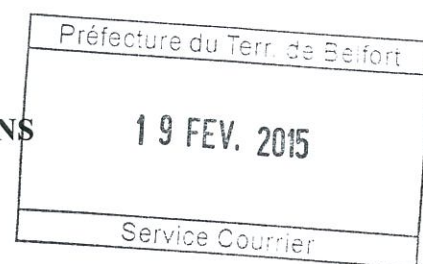


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



L'an deux mil quinze, le 12 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires** Myriam PISANO et Patrice SCHWARTZENTRUBER **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir** : Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER à Fatima KHELIFI, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Robert NATALE à Pierre OSER, Bernard LIAIS à Denis BANDELIER, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU, Bernard TENAILLON à Daniel FRERY

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeuudi 2 février	Vendredi 3 février	En exercice	41
		Présents	25
		Votants	33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

**2015-01-08 – Sollicitation de la DETR 2015 pour la création d'une station d'épuration sur la commune de Florimont**

*Rapporteur : Jean Claude TOURNIER*

Une étude de faisabilité a été réalisée par le bureau d'études IRH Environnement en 2012-2013. La commune de Rechesy compte 800 habitants, Courtelevant compte 415 habitants et Florimont également 415 habitants environ.

Le réseau de la commune de Rechesy est de type séparatif. Les effluents sont traités dans une station d'épuration en mauvais état de type boues activées.

Les eaux de Courtelevant et Florimont sont généralement récupérées, après fosse septique, dans un réseau de collecte déversant directement les eaux dans les rivières la Vendeline et la Covatte. Aucun traitement n'est présent.

Les travaux permettront de :

- créer une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux implantée à l'aval de la commune de Florimont, d'environ 1 950 eqhab,
- créer les réseaux de transfert entre les communes, jusqu'à la station d'épuration,
- mettre en séparatif, en partie, les réseaux des communes de Courtelevant et Florimont.
- assurer la fiabilisation de la collecte dans les zones actuellement desservies de Réchesy (amélioration de la collecte et suppression des principaux apports d'eaux claires parasites).

L'aide financière sollicitée présentement par la Communauté de Communes du Sud Territoire porte sur la phase de création de la station pour un montant estimatif de 1 300 000 euros HT.

Cette opération a été élaborée dans le cadre du contrat de rivière Allaine. Une fiche action est inscrite dans le contrat.

Les travaux permettront :

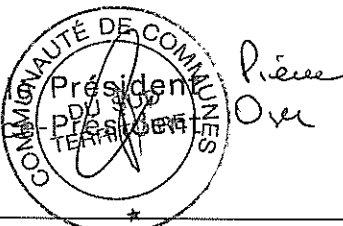
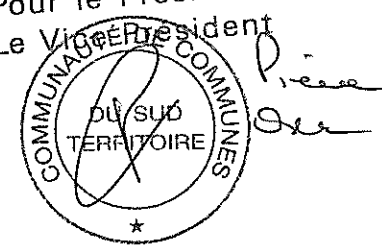
- de créer un nouveau dispositif épuratoire permettant d'obtenir un rejet conforme aux normes réglementaires,
- de fiabiliser la collecte dans les zones actuellement desservies,
- de permettre la collecte de nouvelles zones.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2015, d'un montant de 100 000 euros ;**
- **d'adopter l'opération qui s'élève à 1 300 000 euros HT ;**

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous ;
- d'indiquer un commencement d'exécution en juin 2015 pour une durée de 12 mois ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ce projet.

Dépenses HT estimées Assainissement		Recettes HT estimées Assainissement	
Création station d'épuration	1 300 000,00 €	État DETR 2015	100 000,00 €
		Agence de l'eau (30 %)	390 000,00 €
		Auto financement (CCST)	810 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 300 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 300 000,00 €</b>

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19 FEV. 2015</b>  <b>Et publication ou notification le 19 FEV. 2015</b></p> <p>Le Président,          Pour Le Vice-Président</p> 	<p><b>Le Président,</b></p> <p>Pour le Président          Le Vice-Président</p>  <div data-bbox="1053 1388 1468 1635" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 20px;"> <p>Préfecture du Terr. de Belfort</p> <p style="text-align: center;"><b>19 FEV. 2015</b></p> <p style="text-align: center;">Service Courrier</p> </div>
---	--